

FORMATIONS - CONDITIONS GENERALES DE VENTE

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les conditions générales de vente s'appliquent aux formations données par Epson France. Toute commande implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux conditions générales de vente et de participation définies ci-dessous. Sauf dérogation formelle et expresse d'Epson France, ces conditions prévalent sur tout autre document de l'acheteur et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Les conditions générales de vente sont systématiquement remises ou adressées à chaque participant pour lui permettre de passer commande. Par conséquent, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du participant aux conditions générales de vente.

COMMANDES

Pour être définitive une commande doit être expressément formulée par écrit. Les inscriptions se font par un bon de commande, courriel, fax ou courrier. Ces demandes doivent être envoyées au plus tard un mois avant le début de la session de formation sauf en cas de force majeure spécifiée dans le présent document. L'inscription ne sera définitivement prise en compte qu'après réception des éléments suivants :

- Coordonnées complètes de la société
- Nom du contact
- Intitulé de la formation
- Durée de la formation
- Nombre de personnes à inscrire
- Nom des inscrits
- Coût total de la prestation

La commande est définitive dès l'acceptation écrite de la proposition par envoi d'une confirmation d'inscription par courriel et d'une convention de stage au plus tard quinze jours avant le début de la session.

Après réalisation de la formation, Epson France adresse à l'acheteur une facture valant attestation de présence ainsi qu'une attestation de stage. Un avenant pourra être signé pour toute évolution du programme de formation.

RIX DE VENTE

La communication du tarif de la formation est faite en euros hors taxes. Epson France se réserve le droit de facturer des frais annexes (de type : frais de DVD, CD Rom, location de salles, de documentation pédagogique etc.) tels que mentionnés sur les offres commerciales et les factures.

CONDITIONS DE REGLEMENT

Le règlement du prix de la formation doit être effectué à l'ordre d'Epson France avant la date du début de la formation par virement ou par chèque.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ensemble des documents remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle. L'acheteur s'interdit d'utiliser, copier, exploiter et transmettre à des tiers tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit d'un représentant autorisé d'Epson France.

ATTRIBUTION DES COMPETENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris quel que soit le siège de l'acheteur, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un acheteur non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront.

FORCE MAJEURE

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations.

Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits déchargeant Epson France de son obligation de dispenser la formation dans les délais initialement prévus : les arrêts de production dus à des pannes fortuites, les épidémies, les maladies, les inondations, la guerre, l'incendie, les grèves de la totalité ou d'une partie du personnel du Fournisseur ou de ses transporteurs habituels, les barrières de dégel, les barrages routiers, la rupture d'approvisionnement en énergie, ou rupture d'approvisionnement pour une cause non imputable au Fournisseur.

En conséquence, le Fournisseur ainsi que le participant à la formation ne sont pas tenus responsables de l'inexécution de l'une de leurs obligations résultant d'un cas de force majeure.

INFORMATIONS PRATIQUES

Agrément formation :

Epson France étant un organisme agréé, l'acheteur peut opter pour une prise en charge de la formation par l'organisme de son choix. Dans ce cas de figure, la société s'engage à informer Epson France dans les plus brefs délais de l'entité de facturation et communiquer à Epson France les documents nécessaires à la validation du dossier de l'acheteur auprès de l'organisme de son choix. Le numéro d'agrément d'Epson est : 11920198092.